

1) Nous nous félicitons des positions prises par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme relativement :

- Au droit de Mumia Abu Jamal non seulement (1) à une réouverture de son dossier et à un procès équitable, mais (2) à une libération en lien avec son âge et l'état dégradé de sa santé & à la Campagne menée par les militants des USA d'arrêt des DEATH BY INCARCERATION *que nous avons relayée en sept. 2022 auprès de votre secrétariat,*
- A l'obligation qu'a la France de fournir ses colonies *et en particulier la Guadeloupe*, en eau potable, alors que présentement l'eau du robinet y est fortement souillée en matières fécales et polluants chimiques.

Ces prises de position onusiennes n'ont toutefois à ce jour eu aucun impact sur la politique des États incriminés, les USA & la France.

2) Nous observons dans les colonies françaises, au cours des dernières années une accélération de la dégradation :

- **Remplacement de population** : attribution systématique du travail à des migrants fraîchement débarqués de France (*y compris mutation de fonctionnaires avec spots publicitaires sur les facilités offertes par l'Etat pour le déménagement*), tandis que le chômage et le barrage à l'entrepreneuriat (*absence de financement*) contraint les cadres locaux à émigrer. Le cas de la KANAKY/Nouvelle Calédonie demeure emblématique d'un refus de décolonisation et de l'organisation d'un changement du corps électoral par migration ; et l'Etat colonial français persiste à ignorer les manifestations massives (avril 2024) visant à le forcer à respecter le droit & ses engagements (**Cf. Annexe 1**).
- **Violation du droit à la vie** : elle atteint un pic lors du COVID 19 (**Cf. Annexe 2**, transcription d'une interview du Professeur de médecine Péronne convié en Martinique par le bâtonnier des avocats),
- **Violation au vu et sus de tous, du droit de propriété** : spoliation des terrains, casse des maisons, multiplication des faux (*changements de noms au cadastre etc. par un réseau mafieux protégé au plus haut niveau incluant notaires, géomètres et fonctionnaires divers*), incrimination des victimes de "harcèlement" lorsqu'elles font injonction aux squatters de quitter leurs terrains, emprisonnement des victimes spoliées, impuissance des avocats (**Cf. ASSAUPAMAR, Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais, Lamentin, Martinique**),
- **Justice entièrement sous la coupe du politique** : Raison pour laquelle le dossier sur l'empoisonnement de masse au Chlordécone en Guadeloupe-Martinique mentionné dans nos interventions, aboutit en 2023 à un non-lieu,
- **Répression violente & Emprisonnements arbitraires** : en illustration, 4 dossiers emblématiques de militants: Hervé PINTO incarcéré (**Cf. Annexe 3**), Noël Daufour dit O'NEEL incarcéré (**Cf. Annexe 4**), Garcin Malsa arbitrairement condamné (**Cf. Annexe 5**), Bruno Pelage dit VOLCAN entré en marronnage (**Cf. Annexe 6**).

3) Nous observons également dans le traitement médiatico/politique (*médias mainstream*) de l'information relative aux ex-colonies françaises d'Afrique une accélération de la dégradation, puisqu'il ne s'agit pas seulement de désinformation mais d'outrage. Nous l'illustrons par la transcription d'un édito d'Europe 1 (**Cf. Annexe 7**) de mars 2024, au lendemain de l'élection du président du Sénégal Diomaye FAYE, dont le mouvement politique PASTEF fondé par Ousmane SONKO a fait l'objet d'une répression violente au Sénégal ; une soixantaine de morts et de nombreux mutilés lors de la répression des manifestations populaires pacifiques contre la violation de la constitution par le Président en exercice Macky SALL. Répression avec usage de grenades françaises etc. par une "unité contre le crime organisé" formée et équipée par l'Union Européenne (**Cf. Enquête Al Jazeera & Fondation espagnole porCausa menée par Andrei Popoviciu et Jose Antonio Bautista <https://www.aljazeera.com/features/2024/2/29/how-an-eu-funded-security-force-helped-senegal-crush-democracy-protests>**) Ce dont il s'agit c'est d'impérialisme et de colonialisme, et de l'ingérence mortifère de l'Union Européenne dans les affaires africaines ; le fait est criant au Soudan où l'Union Européenne a financé les Forces de Soutien Rapide RSF "groupe paramilitaire pour empêcher la migration" lequel groupe mène, dans un silence médiatique assourdissant, une guerre pour renverser le gouvernement du Soudan.

Il s'agit bien en 2024 de guerres de l'Europe contre l'Afrique.

4) Concernant la population noire résidant en France, nous observons la poursuite accélérée d'une stratégie de précarisation matérielle & de fragilisation psychologique, dans un contexte politique ou **le discours populiste fasciste a basculé en norme.**

5) Conséquemment, nous réitérons l'alerte de nos précédentes contributions quant à une nazification de la France (**Cf. Réponse à l'appel à contribution du PFPAD, 1/11/2023**). Et nous soulignons qu'il y a pléthore d'indices du fait que la population noire des colonies françaises continue de relever du **CODE NOIR** (1685...) et précisément du **STATUT D'AFFRANCHI** ; statut octroyé par le maître, et dont l'individu peut être déchu s'il ne manifeste pas la soumission au maître et à la famille/société du maître, exigée de lui. Statut qui confère au concerné des **droits liés à son statut à la discrétion du maître** qui peuvent donc être suspendus (**Cf. §2, vols de terre, justice arbitraire...**).

ANNEXE 1 – KANAKY/Nouvelle Calédonie, mars 2024.

En 2024, par le dégel du corps électoral, la France confirme que les Kanak, qui vivent à 20.000 km de la France, ne font pas partie du CORPS SOCIAL français. NB : la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ne s'appliquait qu'aux membres du CORPS SOCIAL (préambule), dont les Noirs, libres, affranchis ou esclaves, ne faisaient pas partie.

Et ladite Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dans son article 17, visant à légaliser l'esclavage (le Parlement de Paris avait toujours refusé d'enregistrer le CODE NOIR) & anticipant l'inévitable abolition à venir du crime de l'esclavage, qualifiait d'ores et déjà juridiquement cette abolition d'expropriation en sacralisant (terme quelque peu surprenant sous la plume d'athées) la PROPRIÉTÉ (propriété incluant les entreprises esclavagistes et les esclaves) :

(Déclaration de 1789, article 17) « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »...

C'est ainsi que les combattants de la liberté haïtiens qui se sont libérés en 1804 devront des années plus tard (*sous menace d'une guerre de reconquête réunissant tous les Etats esclavagistes européens rivaux mais coalisés pour la circonstance*) "payer leur prix d'esclave" à la France, & que suite à l'abolition française de 1848, les maîtres esclavagistes se verront versé par l'Etat français en Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion... le prix de leurs esclaves : **en résumé, (1) un achat par la République française de leurs esclaves aux esclavagistes, suivi (2) d'un affranchissement.** ...Ceci pour mettre un terme à un crime qualifié dans le texte *d'attentat contre l'humanité*, texte permettant de voiler pour le non-spécialiste la teneur réelle de l'opération : permettre avec ce capital donné aux esclavagistes qu'ils participent au développement du système bancaire local, pour que via l'économie, ils soient en mesure de "tenir" les nouveaux affranchis sans-le-sou, pour éviter un nouvel Haïti. Dans les nouvelles colonies que la France du 19^e siècle est alors en train de conquérir, l'esclavage sera rebaptisé *travail forcé*. ...Et jusqu'à ce jour, la République française (concepteur du raciste & esclavagiste CODE NOIR) ne manque pas de rappeler à ses colonisés des vieilles colonies (Guadeloupe, Martinique etc.) qu'ils doivent lui être reconnaissants de les avoir "libérés". *Signifiant par là qu'en luttant aujourd'hui pour leur libération, ils manifestent de l'ingratitude. Une inversion cabalistique des faits, au cœur de la manipulation mentale. C'est dire que le paradigme colonial est toujours le paradigme officiel de la France.*

Quant aux Kanak, l'Etat français leur dénie encore en 2024 le *droit à la démocratie* reconnu aux citoyens français.

C'est de l'effectivité dans la gouvernance française de 2024 du statut d'indigène (colonisé) dont il s'agit.

<https://www.youtube.com/watch?v=g3b2YcBaUBc> <https://www.youtube.com/watch?v=q3Xauxv3xzY> <https://bed.bzh/fr/films/retour-sur-ouvea>

<https://www.mediapart.fr/studio/documentaires/france/le-retour-d-atai-symbole-de-la-violence-coloniale-en-nouvelle-caledonie>

<https://www.mediapart.fr/studio/documentaires/france/jean-marie-tjibaou-le-kanak-qui-revait-d-independance>



Les Kanak ont été conquis par la force. Le vol des terres des années 1870 est dans les mémoires, tout autant que la grande répression de 1917, ou que la tuerie d'Ouvéa en 1988. En 1878, la France avait emporté à Paris les têtes des vaincus qu'elle avait décapités ; et les cimetières Kanak étaient pillés par les colons pour ramener leurs ossements comme souvenirs en France ...*Jusque dans les années 1970, il était de bon ton, dans les classes aristocratiques et bourgeoises, d'avoir sur son bureau en guise de presse-papier un crâne humain.* Au plan politique, tout le 20^{ème} siècle était marqué par les assassinats de militants. La lutte incessante de reconquête de souveraineté déboucha finalement sur l'« Accord de Nouméa » de 1998 prévoyant un referendum. « Accord » de dupe. Une ruse de l'Etat colonial qui entreprit alors une intense politique migratoire d'occupation et n'eut jamais l'intention de respecter ses engagements. **Comme on aime à le répéter en France "les promesses n'engagent que ceux qui y croient".** Choc de paradigme et de culture !

En mars 2024, le Sénat donne le droit de vote aux nouveaux migrants pour faire taire la voix du peuple autochtone Kanak pour l'indépendance. La France depuis un siècle pille les Kanak (Nickel, Produits de la mer...) et s'applique désormais à les faire disparaître.

Ainsi, le Sénat confirme la détermination française à violer la résolution 41/41 de l'Assemblée Générale des Nations unies du 2 décembre 1986 affirmant « le droit inaliénable du peuple de la Nouvelle-Calédonie à l'autodétermination et à l'indépendance»

POUR MÉMOIRE, le FLNKS, Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste, avait été créé en 1984. Et le 20/01/1985, le **Président français François Mitterrand** indiquait dans un discours télévisé le programme français colonial : « *La France entend maintenir son rôle et sa présence stratégique dans cette partie du monde. J'ai demandé au Premier ministre [...] de prendre toutes mesures à cet effet, notamment en ce qui concerne les installations nécessaires au renforcement de la base militaire de Nouméa.* »

En septembre 1986 **Jean-Marie Tjibaou**, l'homme qui voulait éviter la guerre, avertissait son peuple : « la chasse aux Kanak est ouverte ». *A savoir le génocide.*

Le 4 mai 1988 à Paris, Jean-Marie Le Pen confirmait publiquement sans langue de bois : « *La soumission ou l'extermination* ».

ANNEXE 2 – GESTION COVID 19, Professeur Christian Perronne, Sud Radio, 8 avril 2024

« **L'OMS est totalement infiltrée par les groupes privés !** » <https://www.youtube.com/watch?v=Ibzf6ZMIjo>

NB : Le Pr Perronne fait partie des quelques personnalités médicales françaises (Didier Raoult, Alexandra Henrion-Caude, Luc Montagnier...) qui ont alerté le public sur la gestion du COVID19.



Christian Perronne : « J'étais aux Antilles invité par le bâtonnier des avocats de la Martinique l'été dernier et j'ai rencontré des médecins, des infirmiers, qui m'ont dit que ...la gendarmerie avait **saisi les stocks d'hydroxychloroquine** dans les pharmacies, avait **empêché les bouteilles d'oxygène de sortir du site d'Air Liquide pour qu'il n'y ai pas d'oxygène pour les patients.**

Et heureusement que s'est créé **un réseau clandestin de médecins, de pharmaciens, d'infirmiers** qui ont planqué des boîtes d'hydroxychloroquine, planqué des bouteilles d'oxygène et qui soignaient à domicile.

Parce qu'ils savaient que **quand les patients allaient à l'hôpital ils ne revenaient pas vivants.** Ça c'est en Martinique... je peux vous dire qu'ils ont été horrifiés parce que les personnes âgées qui étaient à l'hôpital **on leur a demandé de leur injecter le rivotril, l'intraveineux qui malheureusement était fatal.**

Et comme les Antillais par leur tradition culturelle respectent beaucoup les anciens ils ont refusé. Alors **ils ont fait venir des petits blanc-becs de métropole dans les brigades d'intervention rapide qui faisaient le sale boulot** ; et ça, je peux vous dire que les Antillais ont été profondément choqués.

Et j'admire l'esprit de résistance des Antillais qui ont été fantastiques dans cette crise. D'ailleurs le gouvernement a quelque fois fait machine arrière parce qu'ils voulaient vraiment se battre ».

ANNEXE 3 – VOL DES TERRES MARTINIQUAISES - DOSSIER PINTO

En 2024, les magistrats incarcèrent la victime et lui propose comme *deal* sa libération contre acceptation de quitter le territoire de la Martinique où on lui vole ses terres, pour aller s'installer ailleurs.

TRACT

LADJÉ PINTO
MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT
MARDI 23 AVRIL 2024, DÈS 7 H, MAISON DES SYNDICATS

Martiniquaises, Martiniquais, Chers compatriotes,

Après un harcèlement judiciaire incessant, après deux arrestations brutales qui ont choqué la Martinique, Hervé PINTO est donc incarcéré à la prison de Ducos depuis le 10 mars. Un mois d'incarcération injustifiée, arbitraire et inacceptable !

Selon les propos scandaleux de la procureure de la république, **si Hervé PINTO, président du Kollèctif Jistiss (Collectif Justice), veut être libre, il faut qu'il accepte de « partir en Guadeloupe ».**

SON CRIME ?

Il a eu la force, le courage et la lucidité, pendant 26 ans, de refuser que les prédateurs du foncier accaparent illégalement les terres de son arrière-grand-père, Félix Deder GRAT, pour les livrer à la spéculation. Il a, en même temps, défendu des dizaines de dossiers de ses compatriotes victimes de spoliation de leurs terres.

SON CRIME ?

Il n'a cessé, face au silence délibéré des pouvoirs publics, de **réclamer, en vain, l'application des deux décisions de justice de 2007 et 2011** qui déclaraient « nul l'acte de notoriété établi » par le « notaire de la SCP LAGARDE-MATHIEU » au profit de Hermès EZANA. Ces deux décisions de justice interdisaient à la SCI Hameau de la Pagerie « d'effectuer tous actes de dispositions et d'administration concernant le terrain indivis ».

En dépit de ces injonctions du tribunal de grande instance et de la cour d'appel, **ce sont plusieurs dizaines de villas qui, depuis, ont été construites sur les terres volées** de Félix Deder GRAT.

Pire ! En ce moment même, des transactions (ventes, achats, etc...) continuent de se faire impunément sur ces terrains !

MARTINIQUAIS.ES CETTE AFFAIRE NOUS CONCERNE TOUS-TES :

- parce qu'elle **met en évidence une stratégie de vol des terres martiniquaises** avec la complicité de notaires véreux, de municipalités laxistes et des pouvoirs publics qui refusent de faire appliquer les décisions de justice, surtout quand elles sont favorables à une certaine catégorie de victimes, notamment martiniquaises;
- parce qu'elle montre, une fois de plus, l'exercice d'une **justice à deux vitesses qui, bien souvent, protège certains réseaux mafieux** et persécute les plus humbles de nos compatriotes. Ainsi, **ce sont les victimes qui se retrouvent en prison tandis que les voleurs poursuivent en toute tranquillité leurs forfaitures;**
- parce qu'elle nous rappelle que **nous sommes en train de perdre nos terres et notre pays.**

Martiniquais, Martiniquaises,

Pouvons-nous nous contenter de subir, en spectateurs passifs, les injustices, la dépossession de la terre martiniquaise et le mépris ?

Un sursaut est indispensable si nous voulons que nos enfants ne deviennent étrangers dans leur propre pays.

C'EST MAINTENANT QUE NOUS DEVONS AGIR ! TOUS AUX PROCES D'HERVÉ PINTO

MARDI 23 AVRIL, 7H, MAISON DES SYNDICATS !

LIBÉREZ HERVÉ PINTO !

Premiers Signataires : Association KABELL-CGTM FSM- CNCP APAL-GRS-KJM-K13J20-Koudmen Wouj Vè Nwè-OPAM-PALIMA

Nous sommes en campagne de collecte de signataires pour ce tract. Est-ce que ton organisation est d'accord pour être signataire ? Connais tu des personnalités qui seraient aussi prêtes à le signer ?

Premiers Signataires : AN LOT LAREL POU LAVI REZISTANS / ASSAUPAMAR / Association KABELL / AOP /CGTM FSM/CNCP APAL /CERCLE FRANTZ FANON / CDMT /CNR / DJÉRIEZ SÉSÉ / FSM / GRS / INSOUMIS.ES DE MARTINIQUE / KJM / K13J20 / KONSYANS MATINIK / KWVN / LE LAMENTIN LA RELÈVE / MIM / MIR / MODEMAS / MPREOM / NOU LA / OPAM / PALIMA / PKLS / PADEMA / UGTM

Personnalités : Ralph THAMAR / Dédé SAINT-PRIX/Tony CHASSEUR/

● **CONTINUONS LA BATAILLE !**

ANNEXE 4 : RÉSISTANCE A LA VIOLENCE COLONIALE FRANÇAISE - DOSSIER O'NEEL

<https://rci.fm/deuxiles/infos/Justice/Affaire-des-Grands-Freres-la-detention-provisoire-de-Noel-Daufour-est-prolongee>



La Guadeloupe a été secouée en 2021 par des mouvements sociaux en lien avec les difficultés que doit affronter la population dans cette colonie française : en particulier,

- la politique vaccinale et sanitaire en général dans les colonies, particulièrement liberticide,
- le crime de masse de l'empoisonnement au chlordécone,
- le manque criant d'eau potable,
- le chômage, et le remplacement de population ("génocide par substitution" selon Césaire),
- Le vol des terres et des biens,
- la vie chère et la précarité économique générale qui frappe chaque frange de la population, y compris les étudiants et les personnes âgées.

Le facteur déclenchant est la politique sanitaire mortifère de l'Etat français dans la gestion du COVID 19 (Cf. ANNEXE 2): O'NEEL se concerte avec des amis **soignants suspendus**, désemparés par la violence de l'Etat. **La majorité de la population ne veut pas être vaccinée, et les soignants ne veulent pas participer à la mise à mort des anciens.** C'est dans ce contexte que des réunions sont organisées par des représentants politiques pour se concerter avec des soignants, des militants de quartier et divers médiateurs sociaux.

L'Etat français décide de marquer le coup en frappant quelques-unes des "têtes pensantes" de la résistance. Il est néanmoins contraint, mois après mois, de relâcher ceux qu'il a arbitrairement incarcérés.

Victime de cette **machination judiciaire de l'Etat français**, le Guadeloupéen Noël DAUFOUR demeure à ce jours le seul incarcéré, en l'occurrence à la prison de Ducos en Martinique.

Placé en détention depuis le 22 janvier 2022, le Tribunal a décidé en janvier 2024 de prolonger encore sa détention de **au moins 6 mois** au motif que ça sortie constituerait une menace au maintien de l'ordre public.

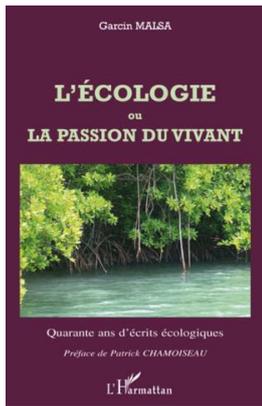
Pour ne pas totalement "perdre la face", devant des dossiers tous plus vides les uns que les autres, l'Etat persiste en s'acharnant sur sa dernière victime. **D'autant que Daufour a pour avocat Juan Branco**, lui-même en bras de fer avec l'Etat français puisqu'il fut entre autres l'avocat de Ousmane Sonko désormais 1^{er} ministre du Sénégal, et de Kemi Seba (*né en France de 2 parents français*) à l'encontre duquel l'Etat français a engagé une procédure en destitution de nationalité.

DAUFOUR est l'archétype du PRISONNIER D'OPINION. C'est à cause de sa lucidité et de son franc parler que ce comptable, mari et père de quatre enfants est incarcéré, **ET SON DOSSIER EST VIDE !**

O'NEEL : « La fourberie hypocrite de ce gouvernement consiste sans cesse à détourner l'attention de l'opinion publique, en montrant du doigt les conséquences plutôt que les causes, au travers des décisions qu'il impose à la population. Il est quand même malvenu de la part de l'Etat français, qui s'est construit par la violence faite sur d'autres peuples et qui continue encore aujourd'hui, à travers ses anciennes colonies, d'alimenter l'appauvrissement de ces peuples, sans parler de l'association de malfaiteurs dans laquelle il participe avec d'autres puissances mondiales, en pratiquant l'ingérence dans des pays souverains leur tenant tête, de venir à la suite de tout ça donner des leçons de conduite, de morale, d'éthique. Le meilleur qualificatif pour décrire l'Etat français est la locution nominale : pompier pyromane. »
[\(https://revueneg.com/2023/03/12/1-entretien-avec-noel-daufour-prisonnier-politique/\)](https://revueneg.com/2023/03/12/1-entretien-avec-noel-daufour-prisonnier-politique/)

LE MOUVEMENT MILITANT DEMANDE LA LIBÉRATION DE O'NEEL

ANNEXE 5 – HARCELEMENT, PILLAGE & DROIT COLONIAL - DOSSIER GARCIN MALSA



Garcin Malsa, né en 1942, Président du MIR Martinique et du Parti Indépendantiste MODEMAS, a été Maire de la ville de Saint-Anne en Martinique. Écologiste de la première heure (ci-contre son ouvrage réunissant 40 ans d'écrits écologiques), il s'est battu contre tous les lobbys pour éviter le bétonnage et la privatisation du littoral, pour la préservation de la mangrove, pour l'autonomisation des habitants et le recouvrement d'une souveraineté alimentaire. Et il fut, cela va sans dire, à l'avant-garde de ceux dénonçant l'empoisonnement des ouvriers agricoles et de la population au chlordécone par le lobby des gros planteurs héritiers des plantations esclavagistes. Il fut également un moteur de la marche annuelle de plusieurs jours pour les réparations (KONVWA BA REPARASYON). Démarrée en 2001 à quatre, cette

marche attire aujourd'hui des milliers de participants en plus d'invités militants de marque, et constitue un moment intense de fraternité et de conscientisation. Alors que retraité M. MALSA continue d'être une voix qui porte, il est à son tour victime d'une machination judiciaire qui vise clairement à l'achever, sachant que professeur de biologie, il n'a amassé aucun bien, et a plutôt consacré ses revenus à la lutte militante au détriment de son bien-être et de celui de sa famille. Accusé par l'actuel maire de Sainte-Anne de favoritisme dans l'attribution il y a 13 ans (*la prescription est de 3 ans !...de surcroît sur un dossier qui avait passé le contrôle de l'égalité en 2012, été examiné par la Chambre régionale des comptes, et été analysé par le Tribunal administratif !!!*) d'un marché de nettoyage de la voierie, M. Malsa fut en 2022 déclaré "non coupable" et relaxé <https://rci.fm/deuxiles/node/4214419>. Mais c'était sans compter avec l'acharnement d'un maire soutenu par tout un système, qui entend dépouiller Malsa, 82 ans, pour faire taire ce scrutateur averti de la gestion municipale et départementale & militant à l'international. Le Procureur, *d'évidence sur ordre*, fait appel ! Car c'est un procès politique. Il faut savoir :

- que le MIR-MARTINIQUE a engagé en 2005 contre l'Etat français une procédure en Réparation de l'esclavage, qui a contraint les juges à reconnaître **(1) le droit au procès, (2) la détention par les descendants de déportés esclavisés d'une créance à l'encontre de l'Etat français, (3) le droit à réparation**. Ce qui sur le combat à l'échelle-monde pour la réparation de "la traite négrière", **(A)** est la seule action intentée contre un Etat, et **(B)** est l'action qui au plan juridique a permis d'enregistrer la plus grande avancée. Avancée qui est appelée à être potentialisée à l'international. *Les prétextes sur lesquels les plaignants sont pour le moment déboutés sont insignifiants en regard de la victoire juridique remportée.*
- et savoir que récemment, alors qu'ils étaient invités à une réunion du Groupe des Pays Non Alignés en Turquie sur la décolonisation, Garcin MALSA et Claudette DUHAMEL ont été empêchés d'embarquer à l'aéroport de Martinique.

LA CONDAMNATION EN 2024

Suite à une plainte de M. Jean Michel GEMIEUX actuel maire de la ville de Sainte Anne, contre M. Garcin MALSA pour soupçon de favoritisme dans l'attribution d'un marché public, la cour d'appel de Fort-de-France par l'arrêt du 07 mars 2024 condamne M. Malsa à payer une amende de 10 000 euros avec sursis et la somme de 159 000 euros à la ville de Sainte Anne à titre de dommages et intérêts pour avoir attribué le nettoyage à la société X plutôt qu'à la société Y. Ceci alors que **(1) le tribunal ne dispose d'aucune preuve de l'existence même du délit de favoritisme allégué, (2) le tribunal ne dispose d'aucune preuve à l'encontre de M. MALSA, d'autant que le représentant du Cabinet Conseil en charge de gérer l'appel d'offre a répété de manière constante ne pas connaître M. Malsa, ne lui avoir jamais parlé ; (3) l'intégrité de M. MALSA a été confirmée** puisque l'épluchage de ses comptes et patrimoine par les Renseignements Généraux aboutit au constat qu'il n'a jamais perçu la moindre somme de quiconque. **PIRE** : devant la nullité *au sens juridique* de la citation (*indiquant un délit sans mentionner en quoi consiste l'acte délictueux reproché à M. Malsa*), après que le procureur requérant ait répondu au tribunal que ce qu'on reproche à M. Malsa c'est son comportement général [à savoir non pas d'esclave affranchi, mais d'homme libre par nature], pour parvenir à leurs fins et donner un semblant de justification à leur décision inique, les magistrats l'ont motivée par **des mentions fausses** !!!

Ainsi, les magistrats de la Cour d'appel ont sombré dans le FAUX pour condamner une personne dont l'innocence ne faisait aucun doute afin de ternir sa réputation et la neutraliser. Décision de juges missionnés par le gouvernement français pour mater un peuple sous domination. Magistrats venus de France pour criminaliser, emprisonner, ruiner la vie des militants qui défendent le peuple contre l'arbitraire colonial. Magistrats qui montrent un visage de sadisme, d'arrogance et d'absence d'humanité. Et qui viennent une fois de plus de condamner un innocent, tout comme ils ont condamné des militants anti-chlordécone, des soignants refusant de se plier aux injonctions dans la gestion du COVID 19, des militants en lutte contre le vol des terres (Cf. Annexe 3).

C'est pourquoi, face à cette décision arbitraire de la Cour d'Appel de Fort-de-France, indigne de personnes chargées de rendre la justice, dans un communiqué conjoint en date du 11 mars 2024, le MODEMAS et le MIR :

- **EXIGENT LE DEPART IMMEDIAT DES TROIS MAGISTRATS FAUSSAIRES DE LA COUR D'APPEL**, (*la mise en évidence des FAUX rendant nulle et non avenue la décision rendue*)
- appellent les Martiniquais à se mobiliser contre toutes les décisions iniques qui sont actuellement rendues par les juges mercenaires de l'état français.

ANNEXE 6 – HARCÈLEMENT DES MILITANTS - AFFAIRE VOLCAN

Ce militant pacifique anticolonialiste, militant pour le respect des droits fondamentaux et de la nature, est entré en marronnage en Martinique. **NB**: "Cavale" est le terme conventionnel pour les bandits cherchant à se soustraire à la justice. "Marronnage" est le terme qualifiant la démarche de celui qui se soustrait à l'ordre esclavagiste, souvent en rejoignant les bois pour s'en protéger.



LES FAITS

Bruno Pelage dit Volcan, s'est récemment engagé aux côtés des habitants dépossédés de leur terre, et en particulier s'est présenté au tribunal en soutien à Hervé PINTO (Cf. Annexe 3) ; par ailleurs il a porté assistance dans une affaire de harcèlement scolaire où une jeune fille était poussée au bord du suicide et a participé aux rassemblements. Ce qu'il a dit lors de ces manifestations a fortement déplu. Et l'Etat a prétendu le placer sous contrôle judiciaire.

LE FOND

Dans une vidéo du 29 janvier 2024, c'est un SOS en direction des pays non alignés et de tous ceux en lutte pour la justice et le respect des droits fondamentaux, que lance Volcan.

Un SOS pour les peuples étouffés sous la férule coloniale française ; des peuples en but non seulement au mentacide et à une dépossession qui s'accélère, mais à un remplacement et à une destruction physique. Il souligne sur ce dernier point qu'il y a de plus en plus de personnes malades en Martinique, et que dans les hôpitaux c'est le débordement ... et conclut « Ils sont en train de tuer le peuple KAMA (noir) à petit feu » « ils sont en train de génocider le peuple martiniquais » (Cf. Annexe 2, Pr Christian Perronne)

A la procureur, au juge, Volcan dit :

- Vous représentez les intérêts de l'oligarchie,
- Le système colonial français ne respecte pas son propre droit,
- Vous harcelez les défenseurs des droits fondamentaux, arrêtez arbitrairement, parce que nous ne sommes pas armés,
- Le système prédateur colonial nous a imposé sa loi par la force, pour nous maintenir en captivité, et je ne vous reconnais pas en tant que représentants de la loi et de la justice,
- Nous sommes pacifiques mais nous n'accepterons jamais la soumission,
- **Je ne suis ni votre animal domestique, ni votre bien meuble, ni votre esclave** pour que vous décidiez de me "placer sous contrôle",
- (*à propos dudit contrôle*) J'ai refusé de signer votre papier, je ne compte pas me rendre devant le tribunal, je ne compte pas aller dans la prison,
- (*à propos de la descente de gendarmes à son domicile pour l'arrêter*) Qui êtes-vous pour venir ainsi souiller ma maison ? Et de quel droit ?

**LE MOUVEMENT MILITANT DEMANDE L'ARRET DE
TOUTES POURSUITES CONTRE VOLCAN !**

ANNEXE 7 – Edito Vincent Hervouët, Europe 1, 26 mars 2024 – Election présidentielle au Sénégal

<https://www.europe1.fr/emissions/vincent-hervouet-vous-parle-international/election-presidentielle-senegalaise-le-pastef-cest-la-version-africaine-du-populisme-4237889>

La France coloniale esclavagiste considérait que la LIBERTÉ était "une nourriture indigeste pour les Nègres".
Il aurait été plus exact de dire, que LA LIBERTÉ DES NÈGRES était une nourriture indigeste pour la France.
 Deux siècles plus tard, cet État pillier qui peine à évoluer, considère à l'évidence que la DÉMOCRATIE CHEZ LES NÈGRES est une nourriture indigeste pour la France.

Nous mettons en exergue les insultes qui vont au-delà de la désinformation qui est la règle dans un Etat colonial. ...A commencer par le titre de l'édito du journaliste Vincent Hervouët !



Vincent Hervouët, mars 2024 :

« ELECTION PRESIDENTIELLE-SENEGALAISE : **LE PASTEF C'EST LA VERSION AFRICAINE DU POPULISME** »

« Les Sénégalais ont élu dimanche non pas un président mais deux. L'officiel, c'est Bassirou Diomaye Faye, c'est **Mr BIS, le Plan B, la doublure, le conseiller couleur muraille**. Il a remplacé au pied levé, son mentor, le charismatique maire de Ziguinchor Ousmane Sonko, déchu de ses droits civiques et donc inéligible.

Les deux hommes sont sortis de prison à la mi-mars, ils ont fait une campagne éclair **sans trop de programme mais avec un slogan** : Diomaye c'est Sonko, et vice et versa.

Pour leurs partisans le passage par la case prison ne les a pas déshonorés, au contraire, c'est un signe extérieur de vertu, ce sont des victimes de la violence d'Etat que **le scrutin vient de venger**.

...dix jours après la levée d'écrou, les deux taulards ont en main les clés du palais présidentiel

... Alors le parti c'est le PASTEF, **écoutez bien**, le parti des Patriotes Africains au Sénégal, pour le travail, l'éthique et la fraternité ! **C'est beau et c'est flou !** ...Il se dit souverainiste et panafricain, comprenez que l'étranger doit cesser de piller le continent, surtout les Blancs, c'est la **version africaine du populisme**. Bref il n'y a **pas de programme** mais il y a beaucoup d'impatience, le PASTEF parle sans cesse de **rupture, ça veut dire place aux jeunes**..... **Les deux hommes se défendent d'être des salafistes mais** ils sont plus proches du Qatar et des frères musulmans que des confréries gardiennes de l'islam sénégalais de tradition soufie. ...**Comme toujours avec les populistes les diplomates comptent avoir affaire à des opportunistes qui seront sensibles à la real politique**, il faut l'espérer. »